

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-20**

**AVIS PUBLIC**

**Est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire trésorière de la municipalité, qu'au cours de la session ordinaire du conseil, qui sera tenue lundi le 2 mars 2020 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, un projet de règlement no 435-20 concernant l'abrogation du règlement no 389-15 concernant le crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles sera présenté pour adoption.**

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 4 février 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Suzanne Marcoux, secrétaire trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 4 février 2020 entre 12 h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 février 2020 à Notre-Dame-de-Stanbridge.

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale/secrétaire-trésorière